

Organisation et règlement du vide-greniers de DEYVILLERS

IMPORTANT : Plan VIGIPIRATE :

**Aucun sac ou objet ne devra rester sur l'emplacement réservé.
En conséquence chaque exposant est donc responsable du nettoyage de
l'emplacement qui lui a été attribué, ainsi que de l'élimination et
évacuation de ses déchets et/ou invendus.
Prévoir des sacs poubelles.**

Dimanche 30 août 2026

- L'installation des exposants se fera à partir de **6h00**
- L'accès exposant ne sera plus possible à partir de 8h.
- Ouverture au public de 8h à 18h.
- La désignation de l'emplacement réservé se fera à l'arrivée de l'exposant.
 - Le stationnement d'un véhicule **sur OU à proximité** du stand n'est autorisé que sur la base d'un emplacement de **5m minimum** :
5m = 1 véhicule + remorque éventuelle comprise.
- Nous ne prenons pas les commerçants professionnels.
- La **vente de boissons et produits alimentaires** de restauration (sandwichs, pâtisseries...) **est interdite aux exposants** et est exclusivement réservée aux organisateurs (Société des Fêtes).
- Toute personne présente sur le stand et en situation de « vendeur » doit pouvoir justifier de son identité.
- L'engagement sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers en 2026 est obligatoire. (à remplir sur la fiche d'inscription.)

ATTENTION

- Le nombre croissant d'exposants ne nous permettra pas de répondre ni de garantir une demande d'emplacement à un endroit « précis et particulier ». Ceci d'autant plus quand certains souhaitent le même emplacement que l'année précédente en augmentant voir doublant le mètre demandé (exemple 15m au lieu de 8m...) - **Compte tenu du plan VIGIPIRATE la sortie d'un exposant ne sera possible qu'à partir de 17h.**
- Merci aux exposants de respecter les limites de l'emplacement réservé et ne pas empiéter sur le ou les « voisins »
 - **Tout désistement dans la semaine précédant le 30 août ne pourra être remboursé. (sauf si annulation par les organisateurs).**
- La réservation d'un emplacement ne sera effective qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et accompagnée du règlement de l'emplacement

Signature précédée de la mention : lu et accepté

Dimanche 30 août 2026



DEYVILLERS
organisé par la
Société des Fêtes



29ème

Vide-Greniers

Autorisation Municipale



Buvette et possibilité de restauration sur place

Renseignements et inscriptions

06 74 52 06 55 ou 03 29 29 15 44

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique - merci

Dimanche 30 août 2026

Partie à conserver par l'exposant

Organisation et règlement du vide-greniers de DEYVILLERS

IMPORTANT : Plan VIGIPIRATE :

Aucun sac ou objet ne devra rester sur l'emplacement réservé. En conséquence chaque exposant est donc responsable du nettoyage de l'emplacement qui lui a été attribué, ainsi que de l'élimination et évacuation de ses déchets et/ou invendus. Prévoir des sacs poubelles.

- L'installation des exposants se fera à partir de **6h00**.
- Ouverture au public de 8h à 18h.
- La désignation de l'emplacement réservé se fera à l'arrivée de l'exposant.
- Le stationnement d'un véhicule **sur OU à proximité** du stand n'est autorisé que sur la base d'un emplacement de **5m minimum** :
5m = 1 véhicule et/ou remorque comprise.
- **Nous ne prenons pas les commerçants professionnels.**
- La **vente de boissons et produits alimentaires** de restauration (sandwichs, pâtisseries...) **est interdite aux exposants** et est exclusivement réservée aux organisateurs (Société des Fêtes).
- Toute personne présente sur le stand et en situation de « vendeur » doit pouvoir justifier de son identité.
- l'engagement sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers en 2026 est obligatoire. (à remplir sur la fiche d'inscription.)

- **Le nombre croissant d'exposants ne nous permettra pas de répondre ni de garantir une demande d'emplacement à un endroit « précis et particulier ».** Ceci d'autant plus quand certains souhaitent le même emplacement que l'année précédente en augmentant voir doublant le mètre demandé (exemple 15m au lieu de 8m...) - **Compte tenu du plan VIGIPIRATE la sortie d'un exposant ne sera possible qu'à partir de 17h.**

- **Merci aux exposants de respecter les limites de l'emplacement réservé et ne pas empiéter sur le ou les « voisins »**

- **Tout désistement dans la semaine précédant le 30 août ne pourra être remboursé. (sauf si annulation par les organisateurs)**

- **La réservation d'un emplacement ne sera effective qu'après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et accompagnée du règlement de l'emplacement**



Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le

à

Dépt.:

Adresse :

CP Ville

Tél.:

Email :

Titulaire de la pièce d'identité ☐ CI ☐ Permis ☐ Passeport N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule.

Type véhicule gardé près du stand : (rappel: réservation minimum 5m, remorque comprise) : Pour les véhicules autres que tourisme de type fourgon, camionnette, camping car... merci de préciser hauteur et longueur.

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement d'organisation fixé par la Société des Fêtes de Deyvillers et l'accepter
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- **m'engager à évacuer déchets et /ou invendus en fin d'exposition.**

Fait à le

Ci-joint règlement de € pour un

emplacement d'une longueur de mètres.

Chèque à l'ordre de : Sté des Fêtes - Deyvillers

La réservation d'un emplacement ne sera effective qu'après réception de la fiche d'inscription dûment complétée et accompagnée du règlement

Fiche à retourner avant le 23 août 2026 à :

Société des Fêtes de DEYVILLERS – 5, allée des Fauvettes – 88000 - DEYVILLERS

1 fiche par exposant

**Attestation / inscription
au Vide Greniers se déroulant le
30 août à Deyvillers**

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre remis au Maire de Deyvillers

Un N° de tél (portable si possible) est souhaité pour nous permettre de vous joindre en cas de besoin. (annulation, renseignements complémentaires... Merci

Joindre une photocopie de la pièce d'identité

Signature :

2,50€

le m linéaire

Veuillez signer également le règlement au verso de cette fiche.

Règlement par chèque souhaité car remboursement éventuel en espèces trop compliqué